



INSTITUT  
FRANÇAIS

+



VILLE DE  
Nantes

## PARTENARIAT ENTRE L'INSTITUT FRANÇAIS ET LA VILLE DE NANTES

### APPEL À PROJETS 2023

#### CALENDRIER

Dépôt des candidatures  
Jusqu'au 30 octobre 2022

Sélection des dossiers  
Première quinzaine de décembre

Annnonce des résultats  
À partir du 17 décembre

L'INSTITUT FRANÇAIS et la VILLE DE NANTES ont conclu une convention d'une durée de 3 ans pour la période 2022-2024 dont l'un des objectifs est le soutien à l'internationalisation des opérateurs culturels et artistes nantais.es.

Dans ce cadre, l'Institut français et la Ville de Nantes ouvrent un appel à projets pour l'année 2023. Cet appel est destiné à soutenir des projets artistiques portés par des structures ou artistes nantais.es se déroulant à l'international.

Il s'agit du premier appel à projet diffusé par l'Institut français et la Ville de Nantes pour l'exercice 2023, une seconde session sera ouverte en mars 2023 pour les projets du second semestre 2023.

#### COMMENT PRÉPARER ET DÉPOSER UNE CANDIDATURE?

- Prendre connaissance des orientations et critères de l'appel à projet expliqués ci-dessous et les prendre en compte dans l'élaboration de la candidature ;
- Prendre contact avec le service culturel de l'Ambassade de France ou l'Institut français / Alliance française sur le ou les territoire(s) concerné(s);
- Prendre contact avec la Ville de Nantes;
- Respecter les critères d'éligibilité indiqués ci-dessous dans la conception du projet, tant dans le narratif que dans le montage financier;
- Déposer la candidature avant le 30 octobre 2022 (délai de rigueur).

#### CANDIDATS ELIGIBLES

Tout opérateur de droit privé ou public (structures, acteur.trice.s culturel.le.s, créateur.trice.s ou artistes professionnel.le.s) implanté à Nantes.

#### DISCIPLINES ELIGIBLES

L'ensemble des disciplines culturelles et artistiques est concerné par cet appel à projets :

Arts visuels (arts plastiques, photographie, architecture, urbanisme, paysage, design, mode) ; cinéma et audiovisuel ; arts de la scène (musiques, danse, théâtre, rue, cirque, marionnettes) ; cultures urbaines et street art ; numérique (jeux vidéo, réalités immersives, vidéomapping, livre innovant, arts numériques, médiation numérique, nouvelles écritures audiovisuelles, ...) ; pluridisciplinaire ; débats d'idées et échanges intellectuels, livre, lecture et traduction, promotion de la langue française et francophonie.

## PROJETS ELIGIBLES

### • coopération

> Collaboration entre équipes artistiques ou structures nantaises/métropolitaines et internationales (résidence, production...), dans une perspective de transmission ou de création commune. Cette démarche doit s'inscrire dans un processus de structuration ou de consolidation à l'export des équipes artistiques nantaises et métropolitaines.

### • temps forts à l'étranger

> Présence d'artistes nantais.es ou métropolitain.e.s dans les lieux et les rendez-vous majeurs et prescripteurs de la création contemporaine dans le monde.

Sont ciblés les événements qui offrent une visibilité maximale aux équipes artistiques invitées et qui mobilisent de nombreux.es professionnel.le.s et programmeur.trice.s étranger.ère.s lors des journées d'ouverture et des rendez-vous organisés tout au long de la manifestation.

### • diffusion (tournées, expositions...)

> Les tournées doivent réunir au minimum trois dates, soit à l'échelle d'un pays, soit à l'échelle d'une région géographique : Asie, Océanie, Amérique du Nord, Amérique Latine, Europe, Afrique et Moyen-Orient.

**Les projets se limitant à des actions de diffusion artistique ne sont pas éligibles, ils doivent être accompagnés de modules complémentaires (ex : ateliers, rencontres professionnelles, formations) qui garantissent l'impact durable du projet.**

*La formation professionnelle, les missions de repérage ou encore les seuls échanges de pratiques ne sont pas éligibles.*

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉS

Les projets qui ne respecteraient pas les critères d'éligibilité énoncés ci-dessous ne seront ni évalués ni présentés devant la commission de sélection.

- L'aide de l'Institut français et de la Ville de Nantes ne peut représenter plus de 50% du coût total du projet;
- Le budget doit faire apparaître la participation financière des organisateur.trice.s et des partenaires locaux (dans le ou les pays concernés). La participation de tous les partenaires doit figurer dans le budget prévisionnel. La contribution en nature des partenaires locaux peut être intégrée au cofinancement (exemple : mise à disposition d'un lieu...);
- Les projets doivent être déposés au plus tard le 30.10.2022 (délai de rigueur).

## CRITÈRES DE SÉLECTION



La Ville de Nantes et l'Institut français seront attentifs aux critères de sélection ci-dessous :

- la qualité et la pertinence du partenariat au regard des enjeux de territoire et ses perspectives de pérennisation ;
- la pertinence de la démarche au regard des perspectives professionnelles (artistique, économique...) pour le(s) opérateur(s) artistique(s) ou culturel(s) concernés du partenariat mis en place ;
- les projets construits avec l'entourage professionnel à Nantes et en France et avec les acteur.trice.s professionnel.le.s de la filière et/ou domaine concerné.e du territoire d'accueil (programmateur.trice.s, labels, distributeurs, éditeurs, plateformes, galeries, lieux culturels...);
- les projets qui garantissent une rémunération (honoraires/cachets/droits d'auteur) pour les artistes impliqué.e.s (à inscrire dans le budget prévisionnel);
- le niveau de repérage des travaux du.de la porteur.se de projet et leur capacité à « faire du lien » ;
- le niveau de visibilité et de professionnalisme de l'événement, du lieu ou du partenaire ciblé : programmation, conditions matérielles et financières de l'accueil, caractéristiques techniques, communication... ;
- le degré de structuration du.de la porteur.se de projet : aptitude à mobiliser les moyens humains, logistiques et techniques suffisants pour garantir la faisabilité du projet et pour assurer une exploitation du projet a posteriori ;
- l'économie globale du projet : faisabilité financière et multi partenariat et/ou partie d'autofinancement. Pour les résidences d'artistes : engagement financier de la structure d'accueil sur les moyens alloués;
- les projets qui prennent en compte et s'appuient sur les Droits Culturels (égalité femme/homme, accessibilité, projets de coopérations durables avec un ancrage dans le pays plus fort et une réelle rencontre des habitant.e.s, prise en considération de l'échange des savoirs, de la diversité des cultures, des communautés et des patrimoines valorisés, immersion, attention portée aux réciprocity et aux échanges interculturels...);
- les projets qui associent une séquence d'une autre nature, pouvant impliquer une dimension de formation, transmission ou échanges de bonnes pratiques : rencontres artistiques et professionnelles avec des partenaires sur place (master-classes, ateliers, rencontres avec le public local, rencontres de programmeurs et professionnels de la discipline/filière, collaborations artistiques), conférence, séminaire professionnel, intervention en milieu scolaire ou universitaire;
- les projets qui prennent en compte les enjeux de l'égalité femmes/hommes (contenus portés par des femmes ou non stéréotypés, projets caractérisés par la parité ou par une approche égalitaire);
- les projets qui prennent en compte les enjeux d'impact environnemental et s'inscrivent dans une démarche écoresponsable (pas de déplacements pour une seule représentation, compensation du bilan carbone des voyages ou choix de moyens de transports moins polluants comme le train, utilisation de matériaux durables...);

Une attention sera portée aux projets qui se donnent les moyens d'une visibilité et d'une transmission à Nantes, notamment dans le cadre d'une restitution ou d'un retour d'expérience partagé avec les habitant.e.s et/ou les professionnel.le.s de la filière ou du domaine concerné.e à Nantes.

## DÉPÔT DES DOSSIERS

Dans le cadre de cet appel à projets 2023, les candidatures doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme [lfprog](#). **Merci de bien vouloir créer un compte sur le site de l'Institut français.**

**Formulaire en ligne** : Pour une bonne lecture de votre candidature, merci de veiller à être précis et synthétique lors de la rédaction de vos réponses.

**Documents à joindre** - obligatoires (format PDF) :

Vous devez déposer obligatoirement deux documents complémentaires.

- ✓ Vos **budgets annuels de structure** depuis 2019 et votre prévisionnel 2022 (modèle sur lfprog à compléter et à déposer en format PDF) – non obligatoire si dépôt par un artiste.
- ✓ Un **dossier de présentation détaillé de votre projet**. Vous pouvez y présenter tout élément complémentaire que vous jugez utile de porter à la connaissance de l'Institut français et de la Ville de Nantes (présentation détaillée du projet, présentation détaillée des partenaires, lettres d'engagement des partenaires, retroplanning, dossier artistique, portfolio, fiches techniques, CV, liens vers des extraits vidéos ou audio, lien vers contenus web, budgets complémentaires, articles de presse, etc.)

## COMMISSION DE SÉLECTION

Un Comité technique constitué de représentant.e.s de l'Institut français et de la Ville de Nantes est chargé d'examiner les dossiers déposés dans le cadre de cet appel à projets. Chacun des partenaires se fera assister, autant que de besoin, des technicien.ne.s ou expert.e.s dont il estime la présence nécessaire.

L'examen des dossiers portera sur la qualité des projets, **leur pertinence aux regard des priorités que l'Institut français et la Ville de Nantes se sont données** et leurs effets en matière de partenariat culturel au niveau international. Les montants des aides sont déterminés en fonction de l'économie du projet d'une part et de l'enveloppe globale disponible d'autre part.

## ANNONCE DES RÉSULTATS

Les porteur.se.s de projet seront **notifié.e.s par e-mail** des résultats pour les candidat.e.s dont les dossiers auront été retenus uniquement. Les dossiers non choisis à l'issue de la commission seront classés sur la plateforme IFProg sous le statut « Non retenu ». Pour toutes questions concernant les raisons du refus, les porteur.se.s de projets sont invité.e.s à contacter la Ville de Nantes.

Les projets soutenus devront être en mesure de présenter des **garanties de faisabilité** avant que les soutiens puissent être confirmés et engagés par l'Institut français et la Ville de Nantes.

## CONTACTS

### INSTITUT FRANÇAIS

Anne-Laure Rouxel

Chargée de mission Pôle Partenariat avec les  
Collectivités Territoriales

[annelaure.rouxel@institutfrancais.com](mailto:annelaure.rouxel@institutfrancais.com)

### VILLE DE NANTES

Doris Abéla

Responsable de la Mission Coopération culturelle  
internationale et Mécénat culturel

[doris.abela@nantesmetropole.fr](mailto:doris.abela@nantesmetropole.fr)

Date limite de dépôt des dossiers : le 30 octobre 2022